SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES

Groupement de Lamotte-Salbris
BP 5
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

COMPTE RENDU
DE LA REUNION de BUREAU
DU 6 NOVEMBRE 2008 à 18 HEURES

Les membres du Bureau du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis le 6 novembre à 18 heures dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DEZELU**.

Date de la convocation : 9 septembre 2008

Etaient présents : Monsieur DEZELU, Mesdames MORIN et PRIOL, Messieurs DOUCET, LEHOUX, NIEUVIARTS , PITAULT et VOVELLE.

Se sont excusés : Messieurs CHESNEAU, DELAITRE et MICHOUX
Monsieur CHAUVET, receveur syndical

Assistaient à la réunion : Madame PITAULT, directrice du syndicat
Monsieur AFFOUARD, responsable technique
Mademoiselle ROUSSEAU, chargée de traitement

Le compte-rendu du Comité Syndical du 15 Octobre 2008 est distribué aux membres du bureau présents.
Il sera procédé à leur envoi aux membres du Comité Syndical soit par courrier soit par mail.
Monsieur le Président propose d'examiner l'ordre du jour du Comité Syndical du 12 novembre prochain.

I - Approbation des comptes rendus du 18 septembre et du 2 octobre 2008

Chaque membre du Comité Syndical a été destinataire des deux comptes-rendus qui seront soumis à approbation.

II - Autorisation de signature du marché « réhabilitation de la déchèterie de Selles-Saint-Denis

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que la Commission d'Appel d'Offres réunie en préambule à la réunion du Bureau n'a pu statuer sur les différentes offres concernant la réhabilitation de la déchèterie de Selles-Saint-Denis.

En effet, la DDEA, maître d'œuvre du marché, n'a pas réalisé d'analyse des offres.
Le représentant de la DDEA s'est vu demander de bien vouloir faire le nécessaire auprès de ses services pour que cette analyse soit effectuée pour le mercredi 12 novembre prochain.

Dans la mesure où aucun élément ne permettait de retenir de titulaire pour la consultation, la Commission d'Appel d'Offres devra se réunir à nouveau le mercredi 12 novembre à 16h30.

Monsieur DOUCET est déçu de la prestation de la DDEA et constate que le travail n'est pas effectué correctement.

Cette situation est révélatrice d'un manque de respect certain pour les membres de la Commission d'Appel d'Offres et par là même du S.M.I.C.T.O.M.

Face à ce dysfonctionnement, Monsieur le Président contactera les responsables de la DDEA pour leur faire part du profond mécontentement des élus du S.M.I.C.T.O.M.
Contre toute attente, une décision devra être prise le mercredi 12 novembre.

III - <u>Décision budgétaire modificative concernant l'achat d'une benne à Ordures Ménagères</u>

Dans le cadre de l'intégration de la commune de La Ferté Saint Aubin à compter du 1er janvier 2009, il est nécessaire d'acquérir une benne à Ordures Ménagères.
Afin de lancer la consultation, les crédits doivent être inscrits au budget.

C'est pourquoi, il est proposé les opérations suivantes :

N° de compte	Intitulé	Montant
2182	Acquisition de matériel roulant	150 000,00
1641	Emprunts	150 000,00

Monsieur le Président rappelle que les délais de livraison de ce genre de matériel peuvent varier de 7 à 9 mois à compter de la commande.

La livraison de cette benne à Ordures Ménagères étant prévisible dans le courant du 2ème semestre 2009, les crédits relatifs à l'acquisition feront l'objet d'un reste à réaliser pour le budget 2009.
A titre d'exemple, une benne en commande depuis mai 2008 sera livrée en début d'année prochaine.

Monsieur LEHOUX souhaite avoir des précisions sur la boite de vitesse du véhicule commandé.
Monsieur AFFOUARD donne des explications sur ce matériel : il s'agit d'un porteur 26 tonnes de marque VOLVO équipé d'une boite de vitesse mécanique robotisée et d'une benne à Ordures Ménagères de marque SEMAT d'une capacité de 22 m^3.

IV - <u>Décision budgétaire modificative concernant la cession d'un véhicule</u>

Ce point de l'ordre du jour n'a pas à être délibéré. La nouvelle nomenclature M14 ne nécessite pas d'ouvrir de crédits budgétaires pour procéder aux écritures comptables constatant la sortie d'actif d'un bien totalement amorti.

V - DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Mademoiselle ROUSSEAU explique le fonctionnement de ce service destiné exclusivement aux personnes en auto-médication.

Selon un planning établi par le S.M.I.C.T.O.M., trois permanences se tiennent en alternance chaque mois dans les déchèteries de Salbris, Lamotte-Beuvron et Ménestreau-en-Villette. Sur cette dernière commune, seulement deux personnes ont contracté une convention. A ce titre un transfert de permanence de la déchèterie de Ménestreau-en-Villette à celle de La Ferté-Saint-Aubin sera à envisager dans l'avenir.

Les personnes concernées par ce dispositif viennent s'inscrire et ont la possibilité de donner procuration en cas de difficulté pour se déplacer.
Une convention est alors établie entre le S.M.I.C.T.O.M. et la personne dont l'anonymat est respecté.
En contre partie, une boite jaune et une carte d'adhérent leur sont remises gracieusement.

Après avoir constaté que de plus en plus de personnes se déplacent à Nouan-le-Fuzelier pour y déposer leurs boites jaunes, il est proposé d'organiser une 4ème permanence à Nouan-le-Fuzelier pour 2009.

Dans cette éventualité, une collecte devra être effectuée tous les mois portant les coûts de 501,89 € HT annuel à 725,44 € HT annuel.

Monsieur DOUCET s'inquiète quant à une éventuelle création de poste à l'avenir pour ce nouveau service offert aux administrés.
Vraisemblablement, cet élargissement de service ne nécessitera pas de poste supplémentaire. En effet, les personnes chargées d'accueillir les titulaires des conventions seront sur place, leur permettant ainsi d'effectuer ce service sans avoir à assurer de permanences à l'extérieur.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que les services de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale du Loir-et-Cher se sont déplacés au S.M.I.C.T.O.M. ce jour pour vérifier d'une part le fonctionnement d'une permanence et d'autre part le stockage des déchets de soins. La représentante a émis quelques remarques telles que l'absence de logo sur le local et l'armoire destinés à recevoir les déchets.

VI - Redevance spéciale : information

Afin de permettre aux délégués nouvellement élus d'appréhender la redevance spéciale, un document est distribué à chaque membre du Bureau.

Monsieur le Président informe que la tarification s'applique :

- pour les commerçants et divers établissements en fonction du nombre de conteneurs présentés en porte à porte,
- pour les maisons de retraite ou campings en fonction du nombre de pensionnaires ou de nuitées,
- pour les dépôts en déchèterie en fonction d'un volume.

Il est rappelé que cette redevance spéciale ne s'adresse pas aux particuliers.

Concernant les dépôts en déchèterie, les bons délivrés par les gardiens sont en baisse dont la conséquence est un manque à gagner pour le S.M.I.C.T.O.M.

Monsieur NIEUVIARTS rappelle que la question relative aux difficultés d'application est récurrente.
Tant que des règles établies sur les litrages ne seront pas fixées, il paraît complexe d'appliquer cette redevance.

Monsieur DOUCET pense que les prestataires réglés au moyen de chèques emplois services sont, entre autres, une source de manque à gagner pour le S.M.I.C.T.O.M. En effet, ceux-ci ne sont pas assimilés à des entreprises et ne s'acquittent pas de la redevance spéciale.

Monsieur le Président propose que la commission des finances se penche sur le problème d'application de la redevance spéciale dans les prochains mois.

Lors du Comité Syndical du 12 novembre prochain, des copies du document de synthèse de la redevance spéciale seront distribués à chacun.

VII - <u>Questions diverses</u>

- ***Monsieur PITAULT*** demande l'avis du S.M.I.C.T.O.M. quant à la fermeture de la déchèterie de Selles-Saint-Denis pour la période des fêtes de fin d'année. En concertation, celle-ci sera fermée le Vendredi 26 et Samedi 27 Décembre 2008 et ouverte le Vendredi 2 et le Samedi 3 Janvier 2009.

- ***Monsieur NIEUVIARTS*** demande l'autorisation d'utiliser le logo du S.M.I.C.T.O.M.à compter du 1er janvier 2009 sur des affiches de sensibilisation qui seront appliquées sur différentes colonnes de points d'apport volontaire de la Commune de la Ferté Saint Aubin .
Cette demande reçoit un avis favorable des membres du Bureau.

- Il est rappelé que les Communautés de Communes doivent se réunir dans les meilleurs délais pour accepter la modification des statuts liés à l'intégration de la commune de La Ferté-Saint-Aubin.
La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs se réunit ce jour. Quant à la Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin, **Monsieur NIEUVIARTS** informe qu'elle se réunira le 28 novembre.
L'arrêté interpréfectoral ne pouvant être rédigé qu'à l'issue de l'accord des quatre Communautés de Communes portant sur la modification des statuts, Monsieur le Président propose d'intervenir auprès des services de la Préfecture.
Concernant l'intégration de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, plusieurs avenants devront être établis. Ceux-ci feront l'objet de points du prochain ordre du jour du Comité Syndical prévu en décembre.

- La distribution des colis de Noël aux personnels sera effectuée en fin d'année. Chaque agent se verra attribuer le même colis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15